



## Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

*(Abidjan, le 4 mars 2009)*

**Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI)** : Bonjour mesdames et messieurs. C'est la formule consacrée pour le point de presse hebdomadaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Aujourd'hui je voudrais aussi saluer la présence de M. le Préfet et de ses collaborateurs ainsi que de M. le Maire. C'est exceptionnellement que ce point de presse est ouvert également à des personnalités qui ne sont pas des journalistes. Il reste entendu que seuls les journalistes poseront des questions. Donc pour nos collègues également de l'ONUCI, je leur souhaite la bienvenue ici et je vais présenter ce point de presse en trois points, ensuite je répondrais à vos questions.

Ce point de presse a été délocalisé. Traditionnellement il se tient au siège de l'ONUCI à Seboko. Aujourd'hui, nous l'avons ici dans le sillage des Journées de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ces journées ont été créées pour nous rapprocher davantage des populations et, comme nous le disons toujours, pour mieux les connaître et pour nous faire connaître d'elles. C'est pour cette raison que nous avons créé ce concept des Journées de l'ONUCI.

C'est la quatrième édition après Vavoua - où elles ont été lancées en décembre - après, Hiré, qui a suivi, et puis Bocanda. Donc je voudrais saluer tous ceux qui se sont déplacés pour assister à ce point de presse.

L'ONUCI suit attentivement les efforts en cours pour la mise en place d'une équipe gouvernementale complète ainsi que le démarrage effectif des activités de la nouvelle direction de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Des tâches importantes nous attendent sur le chemin du processus électoral. La première de ces tâches est la reprise effective sur tout le territoire ivoirien du contentieux sur l'inscription sur la liste électorale provisoire. La réalisation de cette opération va conduire à la deuxième tâche cruciale de la production de la liste électorale définitive. Ensuite suivront les étapes des confections des cartes d'électeur et d'identité et de distribution des cartes d'électeur et d'identité sur tout le territoire ivoirien. Enfin, il y aura le transport du matériel électoral avant l'ouverture de la campagne électorale proprement dite et bien sûr, le scrutin présidentiel. Donc nous allons avoir en face de nous des phases très sensibles qui exigent l'engagement de tous pour leur déroulement correct dans les meilleures conditions, dans le calme, conformément aux normes acceptées par tous. L'ONUCI, en ce qui la concerne, continuera d'apporter son appui multiforme en vue de faire de ces tâches un réel succès qui va permettre la tenue d'élections ouvertes, justes, libres et transparentes.

Le deuxième point a trait à un événement très important dans la vie internationale, un événement qui compte beaucoup pour le mois de mars. Il s'agit de la Journée internationale de la femme qui, comme vous le savez, est célébrée le 8 mars de chaque année. Cette année, il y aura un thème international et un thème national. Le thème international s'intitule « **égalité des droits, égalité des opportunités, progrès pour**

**tous dans le monde entier** ». Quant au thème national, il porte naturellement sur « **élection et promotion de l'égalité des chances** ». L'ONUCI va marquer la journée de deux manières. Au niveau du siège à Abidjan, à Seboko, mais également au niveau de la région de Man. Donc nous ne sommes pas loin de vous lors de la célébration nationale de la Journée Internationale de la Femme. A l'ONUCI, il y aura deux ateliers sur la participation et les violences faites aux filles et aux femmes. Sur le plan national, nous allons appuyer le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales par le biais d'ateliers de sensibilisation et de formation dans les grandes villes du département de Man.

Enfin, ça c'est un fait divers, mais qui est devenu récurrent, il s'agit de plaintes que nous recevons des populations au sujet d'individus qui viennent les voir en se faisant passer pour des employés de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le but de leur soutirer de l'argent. On leur dit parfois de payer de l'argent pour obtenir un emploi à l'ONUCI ou alors on leur dit de donner de l'argent pour bénéficier d'un projet à impact rapide. Je voudrais profiter de la présence des journalistes pour mettre en garde les populations et leur dire que les emplois à l'ONUCI sont gratuits. Le formulaire à remplir pour postuler à une fonction à l'ONUCI, ces formulaires sont gratuits. De la même façon les projets à impact rapide sont une opération gracieusement offerte aux populations. Elle ne demande ni paiement ni charge ni commission. Les projets à impact rapide sont faits sur une base gracieuse. Il n'y a aucun paiement à faire et tout le personnel de l'ONU dispose des badges. Sur le badge vous avez votre nom, vous avez votre groupe sanguin, il ya un numéro et il ya la date d'expiration de votre identité, c'est-à-dire ce que nous appelons communément le badge. Toute personne qui ne dispose pas de cette pièce d'identité que nous appelons badge n'est pas de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Même si un employé de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire se présente devant vous avec un badge et qu'il vous demande de rémunérer ses services il faut le dénoncer, ce fonctionnaire des Nations Unies. Voilà très rapidement ce que je voulais mettre à votre connaissance avant d'ouvrir la série de questions et réponses en vous disant que je suis à votre disposition pour des questions sur ce que j'ai exposé mais également sur les activités, le mandat et la mission de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Avant de prendre les questions, je vous prie d'indiquer votre nom et l'organe de presse que vous représentez ici.

**Sylvain Gonet (Agence ivoirienne de Presse-Man) : Monsieur le Porte-parole, j'aimerais que vous donniez un peu les leçons que vous tirez en tant qu' ONUCI de la dernière crise née de la double dissolution de la CEI et quelle lecture vous faites et puis quelles sont les leçons que vous en tirez.**

**H.T :** Nous considérons d'abord ce qui s'est passé comme un incident de parcours, comme nous en avons eu et comme nous en aurons encore. Mais la première leçon que nous tirons c'est la volonté et la détermination des Ivoiriens à régler les difficultés par le dialogue. La deuxième leçon, c'est la possibilité pour les Ivoiriens d'utiliser les mécanismes de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO), qui repose sur trois piliers que nous appelons souvent le triptyque de l'accord de Ouagadougou. Il s'agit de l'appropriation nationale. Cela veut dire que les Ivoiriens eux-mêmes se concertent, se parlent, discutent entre eux pour trouver une solution. Le deuxième pilier ou le deuxième élément du triptyque, ce sont les mécanismes de la facilitation, les possibilités offertes par la facilitation pour appuyer, aider, soutenir les Ivoiriens dans leur quête de solution à leur problème et le troisième élément ou le dernier palier du triptyque, c'est la communauté internationale. Donc c'est une leçon que nous avons tirée. Les Ivoiriens ont eu recours à ces mécanismes, ce qui permet actuellement de s'attendre, comme nous l'avons dit en introduction, à une liste complète du Gouvernement mais également, à l'entrée en fonction effective de la nouvelle direction de la CEI. Il faut dire que les incidents ont été enregistrés tout au long du processus. C'est pour cela qu'on l'appelle processus. Ce n'est pas un événement qui survient du jour au lendemain. C'est un processus et comme toute œuvre humaine il y a des

moments heurtés, il y a des moments qui se passent sans difficulté et il y a des moments aussi qui sont entre les deux. Mais la leçon la plus importante, c'est la capacité avec laquelle ces difficultés, ces obstacles sont en train d'être surmontés. Tout n'est pas complètement fini parce qu'il faut que le Gouvernement recommence à travailler comme il le faisait. Il faut également que la CEI entre effectivement en fonction. Mais dans ces deux cas, les Ivoiriens peuvent compter sur le soutien de la communauté internationale mais, de manière plus précise, sur le soutien de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Nous ne sommes pas restés les bras croisés en train de regarder les Ivoiriens s'approprier une crise. Nous avons soutenu. Nous avons mené des consultations. Nous avons mené beaucoup de travail, un travail qui n'est pas toujours physique ; ce n'est pas nécessaire. L'important, c'est l'efficacité. Mais nous avons beaucoup travaillé avec nos partenaires ivoiriens et nous pensons que cela également servira de motivation pour tous pour avancer sur le reste des tâches à accomplir, notamment la liste provisoire, la production de la liste électorale définitive et les étapes que j'ai énumérées dans mon introduction.

***Raoul Sinfor (Le Patriote-Man): On se souvient, Monsieur la Porte-parole, que le Conseil de sécurité avait dans le temps pris une résolution à l'encontre des acteurs de la crise ivoirienne, du moins à l'encontre des (empêcheurs) de tourner en rond, si je puis m'exprimer ainsi. Je voudrais savoir ce qu'est devenue cette résolution et en même temps on s'interroge sur son efficacité puisqu'on constate chaque jour que les accords de paix sont violés. Maintenant, vous avez dit tout à l'heure que lorsque la crise de la CEI est survenue vous avez beaucoup travaillé avec les partenaires. On voudrait savoir qu'est-ce que vous avez fait concrètement avec ces partenaires là ?***

**HT :** D'abord la résolution existe. Elle a été rappelée dans la résolution 1911 qui a été adoptée en fin janvier pour reconduire le mandat de l'ONUCI pour quatre mois. Mais la résolution ne vise pas à sanctionner. Il y a des mécanismes que nous utilisons avant d'avoir recours à certaines mesures que nous appelons des mesures individuelles. Nous avons travaillé, et cela me permet de répondre à votre deuxième question, avec les principaux protagonistes où qu'ils soient, et nous avons consulté, si je dis nous avons, il s'agit de la direction de l'ONUCI, à savoir le Représentant spécial et son adjoint mais également tous les autres collègues.

Nous avons tous, à notre humble niveau, travaillé avec les partenaires ivoiriens pour qu'il y ait 3 choses. La 1<sup>ère</sup> chose c'est la préservation des acquis. Nous sommes arrivés à une liste provisoire avec 5.300.000 personnes. Nous avons également un contentieux qui était en cours. Nous avons également bénéficié d'une situation calme. C'est ce que nous appelons les acquis. Il faut les préserver. Il ne faut pas les détruire. La 2<sup>ème</sup> chose, c'est de pouvoir sortir de cette crise dans le calme, sans grosses violences, sans un nombre important de pertes en vies humaines. Bien que ce terme soit relatif parce qu'on ne sait jamais à quel niveau il y a eu un nombre important de pertes en vies humaines. Etant entendu que même un mort c'est un mort de trop. Mais également, c'est poursuivre. C'est le troisième point, poursuivre le travail pour que la liste électorale définitive soit disponible, soit produite. Voilà, le travail que nous avons fait. Il n'est pas achevé, il est en cours. Même au moment où je vous parle, il y a des consultations, il y a des efforts qui sont en cours. Mais, comme vous le savez, les efforts diplomatiques lorsqu'ils sont en cours, il n'est pas prudent de les porter à la connaissance du public, particulièrement par voie de presse parce qu'éventer un processus en cours peut le mettre en danger et peut le faire capoter, peut le faire échouer. C'est pour cela que nous sommes discrets dans les efforts que nous faisons. Donc, permettez que je préserve cette discrétion au bénéfice du processus de paix. Pas pour cacher quoique ce soit, mais au bénéfice du processus de paix. Donc, pour me résumer, les résolutions qui ont été prises contre les obstacles, parce que les obstacles sont nombreux, il ne s'agit pas seulement des acteurs politiques, il s'agit également de tout le monde. Le travail que nous faisons ce matin ici à Zouan-Hounien, c'est pour

avoir les populations avec nous pour qu'il n'y ait pas de perturbations du processus électoral, parce que lorsque les populations perturbent le processus électoral, il y a plus de dangers et de menaces sur ce processus que lorsqu'il s'agit juste de mésententes ou d'incidents de parcours créés par les acteurs politiques. Donc, c'est un tout. Il ne s'agit pas seulement de s'adresser aux acteurs politiques et d'oublier les populations. Il ne s'agit pas non plus de donner la priorité aux populations au détriment des acteurs politiques. La Côte d'Ivoire est un tout et nous travaillons avec ce tout, en même temps.

***Kindo Ousseini (Quotidien Nord-Sud) : Ma préoccupation est relative aux projets à impact rapide. Comment bénéficier de ces projets ? Quel est le mécanisme pour y accéder ? Où en sommes-nous également avec les 1.000 microprojets de l'ONUCI en ce qui concerne les ex-combattants démobilisés ?***

**H.T.** Merci. Votre question me permet de répéter ce que j'ai dit. La première chose : les projets à impact rapide sont gratuits. Vous savez que c'est une somme qui est mise à la disposition des missions de maintien de la paix pour alléger les souffrances des populations, en attendant le retour de la paix. Pour profiter ou pour bénéficier des projets à impact rapide, il faut d'abord avoir un projet. Il faut que ce projet bénéficie au plus grand nombre, c'est-à-dire aux populations. Ce ne sont pas des projets individuels. Moi, personnellement, je ne peux pas venir à l'ONUCI dire que je veux bénéficier moi seul ou ma famille et moi, d'un projet à impact rapide. Il faut que cela profite à la communauté. Maintenant, comment bénéficier ? Il y a des formulaires à remplir au siège de l'ONUCI. Vous présentez votre projet, vous présentez le coût de votre projet. Chaque projet à un maximum de 25.000 dollars et puis, on étudie la viabilité, la faisabilité, mais également la possibilité de pérenniser le projet et la possibilité de le réaliser en 3 mois. Voici les conditions, grosso modo, de l'accessibilité aux projets à impact rapide. Maintenant, les 1.000 microprojets ont été imaginés par le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Y.J. Choi, lorsqu'on attendait l'organisation des élections et la mise sur pied du Service civique. C'était pour que pendant cette période d'attente, il n'y ait pas de violences, il n'y ait pas de perturbations à l'environnement électoral. Donc, les journées de l'ONUCI que nous créons sont une suite logique, mais une suite logique au niveau du plaidoyer, des 1.000 microprojets, qui visaient quoi ? Qui visaient à avoir un environnement apaisé. C'est pour cette raison que les 1.000 microprojets ont été créés. Il y a eu un financement de 4 millions de dollars du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies. C'est une exception parce que le Fonds de consolidation de la paix est seulement destiné aux pays qui sont sortis de la crise [...] mais pas aux pays en crise. La Côte d'Ivoire a été éligible, exceptionnellement, au Fonds de consolidation de la paix et il a été mis à notre disposition 4 millions de dollars que nous avons répartis en microprojets dans tout le territoire ivoirien. Les fonds des 1.000 microprojets vont aux ex-combattants, aux miliciens désarmés, aux jeunes à risques également et point très important, aux femmes affectées par le conflit. Parce qu'il est très important de souligner que les femmes ont été les victimes les plus importantes. Elles ont payé le plus lourd tribut au conflit. Donc, il était important de les associer aux bénéficiaires de ces 1.000 Microprojets. Donc, il y a eu à peu près plus de 600 microprojets dans le pays. Ces microprojets ont bénéficié à près de 2.000 personnes. Ça continue. Nous avons eu des satisfactions diverses. Il y a des endroits où les projets ont vraiment donné satisfaction. Il y en a eu d'autres, où ils ont besoin d'être un peu plus poussés au niveau des bénéficiaires. Les 1.000 Microprojets ont été relancés. Je pense qu'il y a deux semaines, la deuxième phase a été relancée, toujours dans le même objectif de trouver une possibilité pour les personnes en armes de vivre autrement, de régler autrement leur vie et de savoir qu'il y a un futur en dehors des armes et qu'on peut vivre sans avoir à racketter les populations, sans avoir à utiliser de violences, sans avoir recours à des pratiques socialement condamnables, mais également légalement interdites. Donc, voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

**Yaba Claude Leganais (Radio Man, la Voix des 18 montagnes) : M. le Porte-parole, l'ONUCI a-t-elle la possibilité d'anticiper sur les événements ? Je voudrais ici faire allusion à la double dissolution qui a eu lieu. Aviez-vous eu connaissance de l'information au préalable et vous n'aviez réagi au point d'assister impuissant à ces violences que nous avons connues? Deuxième question : la route de la paix risque d'être grippée si vous ne réagissez pas de façon efficace. Il revient de façon récurrente qu'il y a encore des attaques au niveau des routes alors que le CCI n'a pas assez de matériel pour arriver à bout des bandits de grands chemins. Que faites vous pour appuyer le CCI ?**

**HT :** Je ne sais pas ce que cela veut dire anticiper sur un événement parce qu'un événement c'est ce qui se passe soudainement. Il est difficile d'anticiper sur ce qui va se passer demain. En revanche nous faisons tout pour que le processus ne sorte pas des rails et, dans ce cadre, il y a eu du travail qui a été fait. Vous comprenez que je ne puisse pas dire en public si nous étions ou non informés d'une décision présidentielle. Vous comprenez que je ne puisse pas dire cela. Mais il y a eu du travail qui a été fait pour que les trois points cités tout à l'heure soient garantis : préservation des acquis, règlement pacifique de la situation pour sortir de la crise et tout faire pour produire la liste électorale définitive. L'important pour l'ONUCI c'était que ce qui s'était passé ne remette pas en cause les progrès remarquables déjà enregistrés par le processus électoral. Mais il ne revenait pas à l'ONUCI de dire 'vous devez maintenir tel ministre, tel haut fonctionnaire'. Cela n'est pas de notre ressort. C'est une décision de souveraineté. Notre rôle, c'est veiller à ce que de telles décisions ne remettent pas en cause les raisons de notre présence ici. Les raisons de notre présence c'est aider les Ivoiriens à avoir des élections ouvertes, justes, libres et transparentes. Ce travail a été fait, et nous sommes heureux du règlement de ce problème. Je vous l'ai dit en début du point de presse que nous suivons attentivement et nous continuons de suivre l'évolution du processus.

En ce qui concerne les coupeurs de route, il y a eu deux choses que nous avons instituées. Nous avons organisé des patrouilles avec nos soldats sur certaines routes les plus fréquentées, mais il est très difficile d'être partout à la fois. Donc, nous appuyons le Centre de Commandement Intégré (CCI), qui bénéficie de notre expertise et des ressources humaines que nous pouvons mettre à la disposition du centre. C'est un phénomène récurrent qui va au-delà de la crise. Cela montre la nécessité de mettre fin à la crise pour se concentrer sur d'autres situations qui affectent grandement la sécurité psychologique, physique et financière de la population. Nous continuons d'aider le CCI et nous le ferons.

**Etienne Blé (Correspondant AIP Danané) : Ma préoccupation est sur le second point, c'est-à-dire la Journée internationale de la femme, surtout la violence basée sur le genre. Nous avons appris ces derniers jours ce qui s'est passé à Duekoué avec le viol massif des femmes, je voudrais savoir quelle est votre impression sur ce fait qui s'est déroulé dans la zone où se trouvent les FDS et l'ONUCI, c'est le premier point. Le deuxième : quelle est la place importante vous accordez à l'organisation pratique de la journée du 8 mars prochain, la place que vous accordez aux ONGs qui luttent contre les violences basées sur le genre ; je voudrais parler de Save the Children, UNFPA et tout autre ONG internationale ou locale qui luttent contre les violences basées sur le genre merci.**

**HT :** Nous condamnons sans réserve ce qui s'est passé à Duekoué. Nous condamnons avec le maximum possible d'énergie toute violence faite à une femme. Ce viol massif dont vous parlez nous l'avons appris avec beaucoup d'émotion. Nous n'étions pas au courant, quand nous l'avons appris, mais nous avons envoyé nos équipes pour savoir d'abord ce qui s'est passé. Ce viol massif, nous rappelle l'utilisation parfois de ce phénomène comme arme de guerre. Il est condamné par l'ONU, dans les termes les plus énergiques mais également par l'ONUCI, pour revenir au cadre ivoirien. Nos officiers des droits de l'homme, ceux du genre et de la protection de l'enfance vont enquêter! Parce que je suis sûr qu'il y avait aussi des mineures, des filles âgées de moins de 18ans parmi les victimes. On ne

comprendra jamais comment de tels comportements ont pu se produire. Mais cela montre que notre combat est multiforme. Il ne s'agit pas seulement des acteurs politiques ou des militaires, mais il s'agit des populations parce que de tels faits surviennent et les populations ont besoin d'être secourus. Maintenant nous portons le secours lorsque nous sommes présents sur les lieux ; c'est notre mandat de protection des populations civiles, mais également si nous sommes sollicités par les forces en présence. Nous avons des règles d'engagement qui nous demandent parfois d'avoir une initiative directe mais aussi d'attendre de voir si nos partenaires ont besoin de nous pour faire face à la situation ou s'ils peuvent à leur niveau régler la situation. Voilà ce que disent nos règles d'engagement.

Maintenant l'association des ONG qui s'occupent des problèmes de genre travaille étroitement avec nous. En dehors même de la journée internationale du 8 mars nous avons un partnership qui est permanent. Nous avons de réunions conjointes, des activités conjointes et des contacts permanents. L'avantage que ces ONG ont sur nous c'est d'être partout, c'est de voir les choses avant nous et mieux que nous. C'est une alliance logique, j'allais dire rationnelle, qu'elles ont avec nous. Elles ont toute leur place dans le travail que nous faisons. Et nous les sollicitons à tout moment.

***Didier Assoumou (L'Intelligent d'Abidjan) : Monsieur le Porte-parole vous aviez dit que vous êtes pour la préservation des acquis. Que répondez-vous aux voix qui se lèvent pour réclamer le réexamen total de la liste électorale provisoire qui selon elles, contiendrait des personnes qui ne devaient pas s'y trouver ? Cela m'amène à une autre question. Nous sommes au 8ème report à présent. A force de reports ne serons-nous en panne de carburant sur la route de la paix quand on sait que cela peut aussi laisser les bailleurs qui peuvent quitter le pays?***

**HT :** Sur la première question notre position est claire. Le contentieux sur la liste provisoire doit se faire avec des preuves. Comme vous le savez, l'inscription est individuelle, mais la contestation de l'inscription se fait aussi sur une base individuelle. Je m'explique. Si vous pensez que 'moi, je ne dois pas figurer sur la liste électorale provisoire' vous devez en apporter la preuve. Ça, c'est pour la liste blanche. Sur la liste grise, si vous pensez que vous ne devez pas y figurer mais vous retrouver sur la liste blanche vous devez en produire la preuve. Voilà notre position. Tout doit être fait sur la base du mode opératoire qui a été déjà décidé. Deuxième chose, la route de la paix est une route longue. Je ne sais pas si on va être en panne de carburant mais je sais que la communauté internationale ne va jamais laisser tomber la Côte D'Ivoire. Cela je peux vous le dire. Je ne sais pas qui aura la panne de carburant mais nous nous aurons toujours le souffle nécessaire pour aider le peuple ivoirien. C'est pour cela que nous sommes là. Ce n'est pas à cause des reports ou des incidents comme ceux que nous connaissons qui peuvent être sources de découragement. Il ne faut pas se faire des illusions. C'est un processus, il est politique, il est militaire, il est multiforme. Il y aura donc encore des difficultés, mais le chef de l'ONUCI a l'habitude de le dire « quand c'est dur, ce sont les durs qui gagnent ». Il faut donc rester sur la route de la paix et toujours trouver du carburant. Une dernière question.

***Honoré Droh (Fraternité Matin): Moi, j'ai une préoccupation concernant l'embargo qui, selon des journaux, est souvent violé. Que fait l'ONUCI pour faire respecter l'embargo ?***

**HT :** L'ONUCI travaille à appliquer la résolution – 1572 - de l'embargo sur les armes en faisant des patrouilles, en faisant des visites imprévues dans les camps des ex-belligérants, c'est-à-dire les Forces de défense et de sécurité et les Forces armées des forces nouvelles. L'ONU au siège a mis sur pied un comité d'experts qui travaille sur l'effectivité de l'embargo ou sur sa violation. Vous avez certainement suivi le rapport qu'ils ont publié il y a quelques mois - c'était l'année dernière - sur les violations de l'embargo et sur les menaces que cela fait peser sur le processus de paix. Pour le moment, c'est ce que nous faisons. Nous faisons également des patrouilles aux

frontières. Nous travaillons étroitement avec la mission des Nations Unies au Liberia. Nous faisons des opérations conjointes pour faire respecter, ou en tout cas minimiser, l'impact des violations de l'embargo sur le processus de paix. Vous savez que l'un des points importants de notre mandat c'est de vérifier qu'il n'y a pas de violation du cessez-le feu, c'est-à-dire que les ex-belligérants ne s'affrontent plus. Cela est très important pour nous, de même que le contrôle de l'embargo dans ce travail de mise en œuvre de ce mandat. Voilà, merci beaucoup. Nous allons poursuivre les journées de l'ONUCI avec les journées qui vont commencer. Les journalistes peuvent y assister mais nous leur demandons de laisser la parole aux populations. Tout comme le point de presse est réservé aux journalistes, le forum est réservé aux populations.

\*\*\*\*\*

***Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:***

Hamadoun Touré, Porte-parole,  
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320  
Email: [hamadoun@un.org](mailto:hamadoun@un.org).

**<http://www.onuci.org>**